

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : Route barrée le 26 avril 2023
61 rue Baritel**

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par Monsieur MONTAGNE Jérémy, domicilié 61 rue Baritel, 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, pour le stationnement d'un camion pour déchargement palettes matériel,

Considérant qu'afin de permettre le stationnement du camion de déménagement en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation à proximité.

ARRÊTE


Article 1 : Le **mercredi 26 avril 2023**, la rue Baritel sera barrée au numéro 61, la circulation routière et le stationnement seront interdits. La circulation sera déviée par la rue des Morels.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre par les services techniques, aux carrefours avec les rues Baritel et des Chalandon.

Article 3 : Les services de Gendarmerie de LA CHAPELLE DE GUINCHAY, le CIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 24 avril 2023.

Pour le Maire empêché,


Bernard PILARSKI